

Revue critique d'histoire et de littérature. 1931/12/01-1931/12/31.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

dans des professions variées l'amènèrent à habiter plusieurs villes du Midi de la France, de Suisse et d'Italie. Il a trouvé dans le désordre et l'amertume de sa vie la source d'une inspiration poétique qui lui valut de son vivant une certaine notoriété littéraire en Provence. Comme il a commencé à écrire en 1840, le succès de la littérature néo-provençale à la fin du dernier siècle a servi sa renommée : il apparaît comme un ancêtre du félibrige. Nous avons de lui trente-trois chansons, deux contes, une épître à Jasmin, un récit en prose, réunis dans l'édition de ses œuvres donnée par son fils en 1886. Depuis, d'autres productions restées manuscrites ont été publiées. Les vers sont écrits sur des sujets de circonstance, comme l'installation du gaz, la coupe d'arbres, la suppression de la loterie, le système décimal. On voit assez que le provençal n'est encore chez lui que l'idiome de genres satiriques ou plaisants, qu'il est encore loin de la dignité que lui vaudra l'œuvre de Mistral.

M. Parwulski a consacré à l'œuvre médiocre de Gelu un travail critique des plus sérieux. Biographie du poète, études linguistique et littéraire sont conduites suivant toutes les exigences réclamées pour la littérature du moyen âge. Du point de vue moral comme du point de vue matériel, cette rigueur paraîtrait peut-être à Gelu lui-même empreinte parfois de candeur. C'est par le côté linguistique que l'analyse serrée du philologue offre le plus de portée. Les héros de Gelu parlent le marseillais. M. Parwulski dégage les caractères de cet idiome. Le poète n'emploierait pas le pur marseillais. Mais qu'est-ce que le pur marseillais ? L'auteur du livre ne prétend pas naturellement en avoir le sens intime, il s'en rapporte aux indications de Mistral dans son dictionnaire, données rapides et non suspectes de préoccupations étrangères à la pure description. En quoi par exemple *pero* est-il moins marseillais que *paire*, sinon parce que Mistral prone ce dernier mot, soucieux qu'il est du maintien des formes anciennes, et se refuse à enregistrer un néologisme ? S'en suit-il que celui-ci n'est pas devenu courant ? Il apparaît de plus en plus impossible de juger les idiomes vivants d'après une méthode purement philologique. Il n'en reste pas moins que des travaux aussi consciencieux et experts que ceux de M. Parwulski sont des plus méritoires.

C. BRUNEL.

Martin PLESSNER. *Die Geschichte der Wissenschaften im Islam als Aufgabe der modernen Islamwissenschaft. Ein Versuch (Philosophie und Geschichte, 31)*. Tübingen, J. C. B. Mohr (P. Siebeck), 1931 ; in-8°, 36 pages.

Ce fascicule reproduit une leçon donnée à Francfort-sur-le-Main en février 1931, mais enrichie de notes précieuses mettant au courant du travail considérable accompli durant les dix dernières années. Malgré

son étendue restreinte, c'est un essai qui emprunte tant à la personnalité de son auteur dont on sait le labeur consacré à l'histoire des idées scientifiques en Islam, qu'à la thèse énoncée dans le titre même, la valeur suggestive d'un programme immense et précis. L'auteur y rappelle l'œuvre des grands pionniers : Th. Nöldeke, Wellhausen, Goldziher, Snouck Hurgronge, au terme de laquelle l'Islam apparaissait non plus comme une forme rigide, mais comme un processus historique, dont il fallait apprendre à connaître les suppositions propres et les lois de développement interne. Ainsi s'ouvrait la possibilité d'une « histoire des sciences » en Islam, que devait illustrer la genèse même du sens classique des mots *fiqh* et *'ilm*. Certes la science musulmane n'a jamais accompli la « révolution copernicienne ». Mais outre les éléments nouveaux dont elle sut enrichir la médecine et les sciences naturelles, le fait demeure qu'elle fut véritablement capable de créer la chronologie comparée (Bīrūnī), l'histoire des religions (Chāhrastānī, Ibn Hazm), et une sociologie (Ibn Khaldūn). Il ne faut point lui opposer comme une contradiction son caractère traditionnel tel que, dans le domaine religieux et profane, l'appui d'une thèse par une autorité indiscutable vaut davantage qu'une démonstration logique rigoureuse. C'est au principe qu'est donnée la connaissance vraie, non au terme final ; il s'agit d'enchaîner, d'expliquer : d'où ces immenses encyclopédies où collaborèrent les efforts de plusieurs générations de savants, et le sens littéral conservé au mot « leçon » par le caractère médiéval de l'enseignement musulman. Ce n'est point la *méthode*, mais l'*objet*, qui différencie les sciences. Il serait donc tout à fait factice de vouloir y introduire notre notion de « progrès ». Pourtant si une partie essentielle de la littérature scientifique de l'Islam consiste en « commentaires », si parler de *liberté scientifique* serait aussi difficile qu'en ce qui concerne l'Europe antérieure au XIX^e siècle, il n'y en eut pas moins un développement, un élargissement continu de l'encyclopédie des sciences. L'auteur introduit justement un problème d'ordre sociologique, et, pour notre part, nous songeons volontiers ici à la « sociologie du savoir » tracée par Max Scheler : comment à la structure de la communauté est lié tel caractère particulier de la connaissance (non point, s'entend, au sens d'une génération ou d'une validation par cette communauté). Qu'il s'agisse de « sciences » telles que l'alchimie ou l'astrologie, ou qu'il s'agisse de l'introspection mystique, à quelles conditions leur développement était-il possible en présence de l'orthodoxie islamique ? On évoque ainsi la transmission aux Arabes, par l'intermédiaire des Syriens et des Perses, de la culture hellénique, héritage qui engendrera une dépendance étroite du monde spirituel musulman à son égard, et cela aussi bien dans la grammaire, la lexicographie, et les principes du droit. Mais ici le travail de recherche est encore à peine ébauché ! Ce n'est donc point seulement comme une religion mais comme une totalité culturelle qu'il faut envisager l'Islam, afin d'y retrouver dans les disciplines particulières les variations d'une même pensée.

La thèse de M. Plessner, éliminant tout apriorisme subjectif, exprime avec bonheur toute une partie des efforts actuels de l'islamologie, dont la tâche est dirigée vers une configuration de l'histoire des sciences en Islam. Outre la parenté que nous y découvrirons avec notre propre culture médiévale, de nouveaux points de vue pourront surgir pour la critique de nos propres positions.

Henry CORBIN.

P. R. RODHEN et G. OSTROGORSKY, *Menschen die Geschichte machten. Viertausend Jahre Weltgeschichte in Zeit- und Lebensbildern*. Vienne, Seidel und Sohn, 1931 ; in-8°, t. I., VIII-328 pages, 21 ill. ; t. II, VIII-386 pages, 34 ill. ; t. III, VIII-384 pages, 24 ill.

De belles photographies, bien choisies : depuis celle d'Amenophis IV, toujours jeune et séduisant, jusqu'à celle de Georges Clemenceau (les deux épithètes seraient à changer) ; toute une galerie de « Figures », de quoi exercer l'ingéniosité sagace d'un Pierre Abraham. Et, parallèlement, des portraits écrits, commandés à de bons faiseurs dûment estampillés, Allemands, Anglais, Autrichiens, Français, etc. On peut donc acquérir, pour nous borner aux temps modernes, un Calvin d'Erich Marcks, un Charles Quint de Gustav Mentz, un Wallenstein d'Hasenclever et aussi un Louis XIV de Pagès, un Colbert d'Henri Sée, un Napoléon III de R. Guyot, etc., etc... Je n'en dis pas de mal. Il y a naturellement du talent, ici ou là, dans ces esquisses crayonnées sur quelques pages par des spécialistes plus ou moins compétents. Mais s'il se trouve quelqu'un pour lire de bout en bout ces trois volumes et s'ingurgiter, de Bagoas au comte Taaffe, tant de grands hommes successivement — 126 effigies, mais il y en a de doubles : Robespierre et Danton mariés, ou désunis, par M. Mathiez ; Carnot et Scharnhorst, Mahomet II et Mehemet Ali, Witte et Stolypine, etc. ; comptons donc, à peu près, 150 grands hommes « qui ont fait l'Histoire » — quelle sera en fin de compte sa conclusion ? et qu'aura-t-il acquis de lumières spéciales sur le problème de l'Individualité en Histoire — que cet été, nous discussions précisément à l'Hôtel de Nevers, au cours de la 3^e semaine de Synthèse dirigée par M. Henri Berr ? Ce n'est pas la très courte note de M. Meinecke : *Persönlichkeit und Geschichtliche Welt*, qui peut servir utilement à poser un problème dont le savant professeur de Berlin n'indique qu'un des aspects. Et puis, 150 artisans pour toute l'histoire humaine : c'est bien beaucoup — ou c'est bien peu. Et puis, « l'histoire » — quoi ? quelle histoire ? Je cherche Galilée. Je cherche Newton. Je cherche Lavoisier. Et Pasteur. Je vois Fugger, pourquoi pas Rotschild ? Ne continuons pas. Louons la jolie présentation de ces trois volumes. Et regardons les images, qui sont plaisantes.

Lucien FEBVRE.